Nations Unies S/PV.4775

Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4775e séance

Mercredi 18 juin 2003, à 10 h 30

New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Allemagne	M. Von Ungern-Sternberg
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Traoré
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (7-16 juin 2003)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-39947 (F)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (7 au 16 juin 2003)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la République-Unie de Tanzanie, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Booto (République démocratique du Congo), M. Nyamulinda (Rwanda) et Mme Mulamula (République-Unie de Tanzanie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marc de La Sablière, chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis d'une photocopie du rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale. Ce rapport sera publié en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2003/653, le vendredi 20 juin 2003.

Je donne la parole à M. Jean-Marc de La Sablière, chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale.

M. de La Sablière (France) : Monsieur le Président, les membres de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale m'ont demandé de rendre compte au Conseil de cette mission. Ainsi que vous l'avez indiqué nous avons fait un rapport qui est en cours de diffusion et qui, je pense, est sur la table du Conseil. Il comporte le compte-rendu, les analyses et les recommandations de notre mission. Je voudrais aujourd'hui faire une présentation orale plus brève de notre mission, mais, bien entendu, je suggère que chacun se réfère au rapport écrit que nous avons établi.

La mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue en Afrique centrale du 7 au 16 juin dernier s'était donnée pour objectif essentiel d'appuyer les processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi.

Alors qu'à Bujumbura, le second Président de la période de transition vient de prendre ses fonctions et qu'à Kinshasa, l'accord global et inclusif devrait bientôt se concrétiser par l'établissement d'un gouvernement de réconciliation nationale, force est de constater que les hostilités se poursuivent actuellement dans les deux pays. Ces pays sont l'un et l'autre à un moment crucial de leur histoire.

La mission du Conseil a examiné la situation avec les chefs d'État des pays qui sont le plus directement impliqués dans ces processus de paix, en Afrique du Sud, en Angola, en République démocratique du Congo, au Burundi, au Rwanda, en Tanzanie et en Ouganda. Elle a pris contact avec les dirigeants des mouvements rebelles armés à qui des messages très fermes ont été adressés.

Elle est allée à Bunia, deux semaines à peine après que l'urgence humanitaire ait conduit le Conseil de sécurité à adopter la résolution 1484 (2003).

À Pretoria comme à Luanda et à Dar es-Salaam, les membres du Conseil ont surtout recueilli les avis des chefs d'État sur les deux situations qui étaient au coeur de la mission, compte tenu de la contribution de leur pays au processus de paix.

À Kinshasa, la mission a demandé au Président Kabila et aux autres responsables congolais d'accélérer l'établissement du gouvernement de transition. Nous avons à cet égard bien noté l'engagement pris devant

nous par les parties à régler, d'ici la fin du mois, la question de la désignation du personnel politique et militaire de la transition. À tous, et notamment au Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma), nous avons rappelé avec la plus grande fermeté que le Conseil exigeait la cessation immédiate des combats.

Un cycle de violence a ravagé l'Ituri depuis plusieurs mois. Les offensives se sont récemment intensifiées dans les Kivu. Les premières victimes ne sont pas les combattants, souvent bien armés, mais les populations civiles. Et il ne faudrait pas que l'une des prochaines victimes, si le programme politique de la transition ne se concrétisait pas, soit le processus de paix lui-même.

C'est pourquoi toutes les parties doivent veiller à ce que les groupes armés ne reçoivent plus les soutiens extérieurs grâce auxquels ils perpétuent le conflit. Nous avons dit aux Présidents rwandais et ougandais, qui nous ont assurés de leur appui à la Force multinationale déployée à Bunia, toute l'importance qui s'attachait à ce qu'ils puissent contribuer à la stabilisation de la région des Grands Lacs, en exerçant une influence positive sur ces groupes armés.

La mission du Conseil a également été l'occasion de rappeler à tous les acteurs qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour les violations des droits de l'homme qui presque toujours, malheureusement, accompagnaient les combats. Le pillage des ressources naturelles, analysé par le Groupe d'experts que préside l'Ambassadeur Kassem, est devenu l'une des causes de la poursuite des hostilités dans l'est de la République démocratique du Congo et ne saurait être davantage toléré.

À Bunia, les membres du Conseil ont pu apprécier la remarquable coopération entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et la Force multinationale intérimaire d'urgence. Je tiens ici à saluer le dévouement et le courage du contingent uruguayen. Le déploiement de la Force multinationale s'effectue – malgré des conditions logistiques particulièrement difficiles – un peu plus rapidement que ce qui avait été envisagé compte tenu de ces conditions logistiques. D'ores et déjà, la Force multinationale intérimaire d'urgence a commencé à favoriser le retour de la sécurité. Les conditions seront ainsi réunies, lorsqu'elle s'en ira le 1er septembre, et gagneront une efficacité accrue avec la présence de l'ONU en Ituri.

Il est très vraisemblable que les camps où se sont rassemblées à Bunia les personnes déplacées par les récentes violences grossiront à mesure que la situation s'y normalisera. Les besoins humanitaires auxquels la communauté internationale aura à faire face seront considérables.

Bunia a été profondément traumatisé par les massacres dont ses habitants ont été les victimes. Un grand nombre des miliciens que nous avons vus sur le bord de notre route étaient de jeunes enfants. C'est le problème des enfants soldats que le Conseil de sécurité connaît. La dignité et la détermination des représentants des institutions intérimaires de l'Ituri et des associations de femmes que la mission a rencontrés à Bunia témoignent cependant que la paix et la réconciliation sont profondément voulues par la population, ce qui est une donnée essentielle dans la recherche d'une solution politique.

En Ituri, comme dans le reste de la République démocratique du Congo, nous avons dit à tous que la solution du conflit ne peut être que politique. La MONUC devra, avec les autorités de transition à Kinshasa, oeuvrer dans ce sens. C'est dans cette perspective que les membres du Conseil devront examiner les recommandations que le Secrétaire général nous a soumises dans son dernier rapport spécial sur la MONUC (S/2003/566). Il s'agira de définir quel pourrait être le rôle le plus efficace de la MONUC dans le processus de paix en République démocratique du Congo, y compris en envisageant la possibilité de lui confier un mandat plus robuste, en tenant compte du départ de la Force multinationale de Bunia le 1er septembre.

À Bujumbura, l'alternance intervenue le 30 avril à la tête de l'État, conformément à ce qui avait été prévu par l'Accord d'Arusha, a rendu ce processus irréversible. Faute d'un cessez-le-feu complet, la paix dans ce pays demeure cependant fragile.

La mission du Conseil a donc encouragé les Burundais à faire les derniers gestes qui, aussi difficiles soient-ils après 10 ans de guerre civile, leur permettront de sceller leur réconciliation. Nous avons invité les acteurs de la transition à continuer de démontrer leur détermination en accélérant les réformes, en particulier celle des forces de sécurité et celle de la justice. Nous avons exhorté les belligérants

à mettre fin aux hostilités. Nous avons notamment fait savoir, de la manière la plus claire, aux mouvements rebelles qui n'ont pas signé l'Accord d'Arusha que les engagements de cessez-le-feu devaient être respectés. Nous leur avons dit qu'en tant que Burundais, ils devaient faire preuve de responsabilité en se joignant au processus de paix, et avons encouragé le Gouvernement à leur ménager, dans cette perspective, une place dans l'armée et les institutions de transition. À tous également, nous avons souligné que les graves violations des droits de l'homme dont les Burundais ont été les victimes ne pourraient pas rester impunies.

Les membres du Conseil ont pu apprécier le travail de la mission déployée par l'Union africaine au Burundi. Cette opération de paix, la première menée par l'Union africaine, mérite l'appui de la communauté internationale. De même, la mission du Conseil a constaté la nécessité que soit apportée une aide budgétaire et économique adéquate au gouvernement de transition.

Cette mission du Conseil de sécurité, qui intervenait à un moment particulièrement délicat des deux processus de paix en cours en Afrique centrale, a permis de renouveler un dialogue direct avec leurs acteurs. Conscients que notre déplacement dans la région ne manquerait pas de susciter de vifs espoirs, nous avons, bien sûr, pris soin de rappeler à nos différents interlocuteurs que c'était avant tout et par-dessus tout d'eux-mêmes que dépendaient la paix et la réconciliation en République démocratique du Congo et au Burundi. Les États de la région ont également un rôle important à jouer pour y favoriser le retour de la paix et de la sécurité. La nécessité de rétablir la confiance de part et d'autre des frontières, à cet égard, a été reconnue par tous. Il me semble que tout en ayant à l'esprit la perspective de la conférence internationale sur la paix dans l'Afrique des Grands Lacs, nous pourrions dès à présent réfléchir à la forme que pourrait prendre l'idée d'une déclaration de bon voisinage, et qui a suscité des premières réactions d'intérêt de la part des chefs d'État à qui nous l'avons soumise.

Je voudrais, pour terminer, remercier tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette mission. Un travail considérable a été réalisé sur le plan organisationnel, ce qui a rendu possible le déroulement de la mission dans d'excellentes conditions. Puisque j'ai eu l'honneur de la conduire, je voudrais dire également ici à quel point, sur un plan plus personnel, j'ai été heureux du travail que nous avons collectivement réalisé.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Ambassadeur de La Sablière de sa déclaration.

Je tiens à exprimer la reconnaissance du Conseil à tous les membres de la mission du Conseil de sécurité, dirigée avec une grande compétence par l'Ambassadeur de La Sablière, pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs importantes responsabilités au nom du Conseil.

L'orateur suivant est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nyamulinda (Rwanda) : Au nom de ma délégation et de mon gouvernement, permettez-moi, Monsieur le Président, de joindre ma voix à beaucoup d'autres qui m'ont précédé pour féliciter votre gouvernement, vous-même, ainsi que votre délégation, pour la perspicacité avec laquelle vous conduisez les travaux du Conseil durant le mois de juin. En même temps, je voudrais rendre un vif hommage à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Munir Akram, du Pakistan, ainsi qu'à sa délégation, pour le brio avec lequel il a conduit les travaux du Conseil le mois passé.

Ma délégation voudrait également vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance consacrée au rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale. Elle se tient au moment où l'Afrique des Grands Lacs vit une période très difficile, au moment où la région de l'Ituri, en particulier, vit au rythme des luttes entre groupes armés rivaux, entraînant des morts que nous déplorons tous ainsi que la misère parmi la population civile de l'est de la République démocratique du Congo.

Ma délégation voudrait aussi profiter de cette occasion, au nom du Gouvernement rwandais, pour féliciter S. E. l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière ainsi que la mission des ambassadeurs du Conseil qu'il a conduite en Afrique centrale, pour l'efficacité avec laquelle ils viennent de réaliser un excellent travail dans cette région. Nous souhaitons que les recommandations du Conseil, avec toute l'expérience et la clairvoyance que nous lui connaissons, constituent à l'avenir une source d'inspiration afin de retrouver une voie de solution pour les questions pendantes des Accords de Lusaka et de Pretoria, en l'occurrence la question du désarmement complet des anciennes

Forces armées rwandaises (ex-FAR) et des miliciens Interahamwe qui continuent de constituer une menace réelle pour la sécurité du Rwanda.

Cependant, ma délégation voudrait attirer l'attention du Conseil sur les observations suivantes relatives à l'évolution de la situation politico-militaire en République démocratique du Congo en général et dans la région de l'Ituri en particulier.

Ces derniers jours, mon gouvernement a fait l'objet d'accusations diverses et persistantes portées contre lui par une certaine presse ainsi qu'un prétendue société civile représentée par l'évêque de Butembo. En effet, ces sources font état d'une présence des Forces de défense rwandaises dans la région de l'Ituri et de Kanyabayonga. Les mêmes sources font également état de l'envoi d'hélicoptères par l'Armée rwandaise pour appuyer les forces de l'Union des patriotes congolais (UPC) et du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD)-GOMA. Ces allégations sont fausses, dénuées de toute vérité et de tout fondement et relèvent d'une pure machination de ceux qui, derrière la couverture de la société civile, veulent noircir l'image du Rwanda et servir les intérêts des groupes divisionnistes, dont ils défendent les mêmes causes idéologiques fondées sur la haine ethnique et l'exclusion des Congolais rwandophones ou des Congolais ayant une certaine ressemblance morphologique avec les Rwandais. Le Gouvernement rwandais n'est donc associé ni de près ni de loin aux événements en cours en Ituri, comme voudrait le faire croire le Gouvernement de la République démocratique du Congo et ses parrains. La question de l'Ituri est une question interne à la politique de la République démocratique du Congo. Ainsi, il convient de chercher d'abord les réponses à cette question dans le processus interne de la République démocratique du Congo. Le Gouvernement rwandais n'a donc envoyé aucun de ses soldats en République démocratique du Congo depuis le retrait total des Forces de défense rwandaises le 5 octobre 2002, tout comme il ne soutient militairement aucun groupe rebelle en République démocratique du Congo.

Quand le Gouvernement rwandais a décidé, à la fin de 1996, de combattre le régime de le maréchal Mobutu, puis d'envoyer ses troupes en août 1998 sur le territoire de la République démocratique du Congo, cette décision fut en réalité une solution de dernier recours après que le Gouvernement rwandais fut déçu de ne pas voir la communauté internationale répondre à ses nombreux appels l'invitant à répondre aux préoccupations sécuritaires de mon pays.

La présence de l'armée rwandaise en République démocratique du Congo jusqu'en novembre 2002 est parvenue à contenir les attaques des ex-FAR et des milices Interahamwe de triste mémoire et à les empêcher de traverser les frontières. Cette présence fut salutaire pour les populations vivant sur le territoire des provinces frontalières de Gisenyi, Kibuye, Cyangugu, qui vivaient sous la menace réelle de ces forces, et dont l'objectif avoué était de reprendre le pouvoir à Kigali et de parachever le génocide de 1994. C'est dans ces circonstances que le Gouvernement rwandais avait pris l'engagement d'honorer son premier pari légitime, qui reste celui de protéger sa population et son territoire et de voir le danger d'un autre génocide écarté.

Suite à la demande de la communauté internationale, et suite à l'Accord de Pretoria signé le 30 juillet 2002 entre le Gouvernement rwandais et celui de la République démocratique du Congo, le Gouvernement rwandais a retiré toutes ses forces. Je rappelle ici que les opérations de retrait ont commencé le 17 septembre 2002 et se sont achevées le 5 octobre 2002. Ce retrait total a été reconnu à travers la déclaration du Mécanisme de vérification de la tierce partie publiée dans le document S/2002/1206 du 28 octobre 2002.

Depuis la signature de l'Accord de Pretoria et le retrait des Forces de défense rwandaises qui a suivi, le Gouvernement rwandais n'a cessé de tendre la main au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour que des réponses satisfaisantes soient trouvées pour nos deux pays et dans l'intérêt de tous.

Cependant, force est de constater que le Gouvernement de la République démocratique du Congo ne manifeste aucun geste sur le terrain pouvant aller dans le sens du rétablissement du climat de confiance entre nos gouvernements respectifs. En effet, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a maintenu son appui aux anciennes Forces armées rwandaises et aux milices Interahamwe. Et comme alibi, ce gouvernement ainsi que ses parrains ont très vite propagé des rumeurs selon lesquelles les Forces rwandaises ne s'étaient pas complètement retirées, justifiant ainsi leur attitude et la réoccupation des territoires du Sud et du Nord Kivu avec l'appui des Interahamwe, des ex-FAR, des rebelles Mai Mai et du

RCD-Kisangani/Mouvement de libération de Mbusa Nyamwisi.

Tenant compte de la situation politique qui prévaut en République démocratique du Congo, ma délégation voudrait demander au Conseil de faire pression sur les autorités de la République démocratique du Congo afin de les amener à se comporter en politiciens responsables et respectueux des engagements pris vis-à-vis de leurs voisins et de la communauté internationale; d'amener les autorités de la République démocratique du Congo à respecter l'Accord de Lusaka et l'Accord de paix de Pretoria dans toutes leurs dispositions, et spécialement les dispositions relatives aux préoccupations sécuritaires du Rwanda; de faire pression sur le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour qu'il cesse l'approvisionnement en armes et munitions aux ex-FAR et aux milices Interahamwe; de rappeler au Gouvernement de la République démocratique du Congo qu'il est tenu de respecter les différentes résolutions du Conseil de sécurité lui demandant de cesser tout soutien moral, politique, matériel et financier aux ex-FAR et aux milices Interahamwe, bref de se désolidariser d'avec les génocidaires; de demander au Gouvernement à ne pas fuir ses responsabilités en tant que Gouvernement et de ne pas vouloir chercher des boucs émissaires pour expliquer son incapacité à rassembler les Congolais, ses revers sur le plan politique ainsi que ses échecs militaires face au RCD-Goma; d'exercer la pression nécessaire au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour l'amener à accepter la mise en place d'un réel gouvernement inclusif et un partage de pouvoir conformément à l'Accord de Sun City; de demander au Gouvernement de la République démocratique du Congo de retirer ses forces de l'est du pays jusqu'à leurs anciennes positions antérieures au retrait des armées étrangères conformément aux différents accords; et de renforcer la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et de lui donner un mandat clair en vue de la préparer à prendre la relève aussitôt le mandat de la force multinationale terminé.

S'agissant de l'évolution politique au Burundi, mon gouvernement félicite l'initiative de l'Union africaine qui a décidé l'envoi d'une force africaine chargée d'accompagner et d'aider au rétablissement de la confiance entre les belligérants et d'aider le Burundi à mettre en application le processus de démobilisation, de désarmement, de rapatriement et de réintégration. Cependant, le Gouvernement rwandais continue de s'inquiéter de la persistance du refus de la direction de certaines ailes rebelles du Front pour la défense de la démocratie (FDD) et du Parti pour la libération du peuple hutu/Forces nationales pour la libération (PALIPEHUTU/FNL) de rejoindre le processus de paix d'Arusha. Nous demandons donc instamment au Conseil de sécurité d'exercer la pression nécessaire pour ramener ces groupes à la raison et les amener à se conformer aux accords et protocoles signés à Arusha.

Pour terminer, ma délégation voudrait, au nom de mon gouvernement, renouveler ses vifs remerciements à la mission du Conseil et au Conseil dans son entièreté pour sa volonté à trouver des réponses à des questions complexes auxquelles est confrontée notre région.

Nous espérons que la sagesse du Conseil, conjuguée avec la bonne volonté des pays concernés par la crise en République démocratique du Congo et de toute la communauté internationale, parviendra à répondre aux préoccupations des uns et des autres en tenant compte des accords antérieurement signés à Lusaka, à Pretoria et à Sun City.

Enfin, le Gouvernement rwandais reste engagé à soutenir la force multinationale chargée de ramener la paix en Ituri. Pour cela, le Gouvernement rwandais n'épargnera aucun effort pour s'associer à tous les pays de la région qui veulent la paix ainsi qu'à toute la communauté internationale, afin de trouver des solutions pacifiques pour les crises qui hantent l'Afrique centrale, en particulier la République démocratique du Congo et le Burundi.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de la République démocratique du Congo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Booto (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter les félicitations de la délégation congolaise pour la manière efficace avec laquelle vous conduisez les travaux du Conseil ce mois, et de vous remercier d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Je remercie particulièrement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui, depuis le début de la guerre en République démocratique du Congo, s'est investi personnellement dans la recherche des voies et moyens susceptibles de ramener la paix dans

ce pays. Mes félicitations et remerciements s'adressent également aux membres du Conseil de sécurité qui, sous la conduite éclairée de S. E. M. Jean-Marc de La Sablière, Représentant permanent de la France, se sont rendus en Afrique centrale du 7 au 16 juin 2003 pour effectuer la mission qui fait l'objet du rapport important que vient de nous présenter l'Ambassadeur de France. Je suis persuadée que la bonne application de ce rapport contribuera utilement à baliser définitivement le chemin de la paix et permettra aux parties congolaises de franchir les derniers obstacles en vue de la mise en application intégrale de l'accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo, signé à Pretoria le 17 décembre 2002.

Depuis la signature, le 2 avril 2003 à Sun City, de l'acte final des négociations politiques intercongolaises, mon gouvernement n'a ménagé aucun effort pour mettre en application la part des obligations qui lui incombent. On se souviendra que le 7 avril 2003, le chef de l'État, S. E. le général-major Joseph Kabila, avait promulgué la Constitution de la transition et prêté serment comme Président de la République pour la période de transition. Après son investiture, il a procédé notamment à la promulgation d'un décret accordant une amnistie pour faits de guerre et infractions politiques et d'opinions, et à l'abrogation de la Cour d'ordre militaire.

Il y a également lieu de relever la volonté inébranlable de mon gouvernement d'accélérer le passage vers la transition avec la nomination récemment du premier Président de la Cour suprême de justice et du Procureur général de la République, conformément aux dispositions pertinentes de l'accord global et inclusif.

Enfin, je voudrais rappeler que pour rendre irréversible le processus de mise en place des institutions de la transition, dès le 14 avril 2003, le Président de la République avait convoqué à Kinshasa la première réunion de la Commission nationale de suivi qui était chargée de préparer la mise en place des nouvelles institutions.

Cependant, la logique de guerre, qui a élu domicile dans l'est du pays, va à l'encontre de la recherche d'une solution politique. En effet, les obstacles à l'avancement du processus persistent. Je crois que le Conseil a été édifié lors du passage de sa mission dans mon pays. Il n'a pas eu de difficultés, me semble-t-il, à identifier les auteurs des obstacles. À cet effet, il s'est rappelé, par exemple, que le manque de progrès qu'on observe sur la question de la structure et de la distribution des postes au sein du haut commandement de l'armée congolaise intégrée, résulte de l'intransigeance de certaines composantes, notamment du Rassemblement pour la démocratie-Goma (RCD-Goma), dont les interminables revendications risquent d'hypothéquer le succès de tout le processus. Après avoir obtenu le Ministère de la défense, le RCD-Goma en est arrivé à réclamer le contrôle de l'armée de terre.

La mission du Conseil se souviendra également que c'est lors de son passage à Kinshasa que les forces du RCD-Goma ont choisi de lancer des offensives d'envergure dans l'est, au cours desquelles la ville de Kanyabayonga est passée sous son contrôle. Cette attitude, qui est non seulement une violation de l'accord global, constitue également un frein au processus de mise en place des institutions de la transition. Par ailleurs, on ne peut que déplorer le fait que la reprise des hostilités à l'initiative du RCD-Goma a eu pour effet de compromettre les chances de succès des opérations de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réinsertion menées par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Il est important que le Conseil de sécurité maintienne la pression sur les dirigeants du RCD-Goma et sur ceux qui les soutiennent, notamment le Gouvernement rwandais, afin de les amener à respecter leurs engagements conformément à l'accord global et inclusif, pour les uns, et à cesser d'exercer son influence négative sur le RCD-Goma ou toute autre partie congolaise, pour ce dernier. Nul n'est dupe du rôle négatif joué par le Rwanda dans cette partie de mon pays. Aucun mensonge proféré par le délégué du Rwanda ne saurait masquer la vérité.

Nous espérons que l'élan généré par la visite du Conseil de sécurité sera maintenu afin d'empêcher les fauteurs de troubles de faire dérailler le processus de normalisation du pays, car les Congolaises et les Congolais aspirent à la paix et à la réconciliation.

Je voudrais insister sur le fait que la situation dans l'est du pays constitue une source de préoccupation permanente et menace de compromettre les progrès réalisés au plan national. Le processus politique engagé par la Commission de pacification de l'Ituri s'est enlisé à cause de la reprise des hostilités

entre Hema et Lendu dans la ville de Bunia. La situation explosive qui persiste a amené le Conseil de sécurité à autoriser le déploiement jusqu'au premier septembre 2003 d'une Force multinationale intérimaire d'urgence. La résolution 1484 (2003), qui a donné mandat à cette force, souligne le caractère strictement temporaire et limité de cette force multinationale, alors que la situation à Bunia nécessite une solution durable à long terme.

C'est pour cette raison que mon gouvernement, faisant écho à la demande formulée auprès de la mission du Conseil par la population de Bunia et par l'ensemble de la République démocratique du Congo, appelle à la mise en application du Chapitre VII de la Charte afin de procéder au changement et à la prorogation du mandat de la MONUC pour rétablir la paix et, par la suite, assurer le rôle de maintien de la paix.

Enfin, en vue de mettre fin au cycle de violence en Ituri, dans les Kivu et dans le reste de la République démocratique du Congo, mon gouvernement voudrait rappeler la nécessité de mettre sur pied des mécanismes de lutte contre l'impunité, conformément au paragraphe 7 de la résolution 1468 (2003) du Conseil de sécurité du 20 mars 2003.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo soutient pleinement les recommandations contenues dans le rapport de la mission du Conseil et exprime le voeu que le Conseil prendra une décision afin de les rendre exécutoires.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne à présent la parole à la représentante de la République-Unie de Tanzanie.

Mme Mulamula (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la Tanzanie voudrait s'associer à ceux qui vous ont souhaité la bienvenue, ainsi qu'aux membres du Conseil, à l'occasion de votre retour de l'importante mission entreprise dans la région des Grands Lacs, et qui a compris une escale à Dar es-Salaam, en Tanzanie. J'espère que les membres de la mission ont pu profiter du temps très ensoleillé de Dar es-Salaam, qui contraste avec le temps pluvieux que nous connaissons à New York.

Nous tenons également à remercier M. Jean-Marc de La Sablière, chef de la mission du Conseil de sécurité, de son rôle moteur dans cette mission et de son exposé sur les conclusions de l'équipe.

Comme l'on dit, « voir, c'est croire ». Il ne fait aucun doute que ce voyage aura été pour les membres l'occasion d'évaluer la situation sur le terrain et d'envisager des mesures décisives pour aider le processus de paix naissant et encore fragile en République démocratique du Congo comme au Burundi. Nous nous félicitons de ce que les membres de la mission aient pu rencontrer toutes les principales parties prenantes, y compris les chefs d'État et les parties au conflit qui fait rage dans la région. Cela constitue pour nous une lueur d'espoir, compte tenu de la détermination mise par le Conseil et, bien sûr, les dirigeants régionaux, à ne pas voir tolérer l'impunité et à voir la paix régner dans cette région déchirée par la guerre.

Nous sommes réconfortés de voir que le Conseil, lorsqu'il est résolu à agir, peut le faire avec diligence. Nous espérons que l'on saura profiter de la dynamique créée par le déploiement d'une force multinationale intérimaire à Bunia pour mettre sur pied une force robuste de maintien de la paix. Notre Président, S. E. M. Benjamin Mkapa, a clairement fait savoir la position du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie aux membres de la mission lors de leur passage. Il va sans dire, mais nous tenons à ce que cela soit consigné, que si les pays de la région reconnaissent leur responsabilité et celle des peuples congolais et burundais dans le rétablissement d'une paix durable dans la région, leurs efforts, si résolus soient-ils, ne suffiront pas seuls pour rétablir la paix. C'est la raison pour laquelle nos dirigeants comptent sur le soutien et l'action décisive de la communauté internationale, en complément de leurs propres effort, et ce, dans l'esprit même du partenariat pour la paix.

Le rapport du Secrétaire général (S/2003/566) présente, pour ainsi dire, un plan de campagne global pour la consolidation de la paix en République démocratique du Congo avec, notamment, un renforcement de la présence de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de son mandat. Il ne fait aucun doute, à en juger à tout le moins d'après toutes les déclarations faites au Conseil, qu'il ne saurait y avoir de solution militaire pour mettre un terme à la violence et à l'anarchie en République démocratique du Congo et ailleurs.

Il apparaît à la lecture du rapport du Secrétaire général que le programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion est capital pour la viabilité du processus de paix. Le défi à relever par le Conseil, par conséquent, est de veiller à ne pas laisser retomber la dynamique, et de procéder avec diligence en permettant à la force de la MONUC d'établir de façon durable la paix et la sécurité dans les zones explosives, comme le recommande le Secrétaire général.

Les perspectives de paix durable en République démocratique du Congo dépendront largement de la mesure dans laquelle le Conseil se montrera à la hauteur du processus. Tout retard enregistré ne peut que nuire au processus de paix dans lequel toutes les parties se sont engagées. Nous espérons que l'assise politique donnée à ce processus sera solide, tant au Burundi qu'en République démocratique du Congo. Nous invitons instamment le Conseil à poursuivre encore un peu son accompagnement de la région des Grands Lacs dans sa marche vers la paix et la stabilité.

Pour terminer, j'aimerais redire ce que le Président Mkapa a demandé au Conseil de bien vouloir examiner. Il a suggéré, d'abord, d'envisager éventuellement un pacte de non-agression ou un dispositif similaire susceptible de promouvoir la confiance mutuelle et de dissiper les soupçons. Deuxièmement, l'esprit du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) doit être défendu, pour encourager et appuyer la bonne gouvernance et la responsabilisation des dirigeants, afin de prévenir la réapparition de certains des problèmes auxquels nous nous heurtons dans la région des Grands Lacs. Troisièmement, il est nécessaire de promouvoir, d'appuyer et d'accroître les contacts entre nations, par le biais, notamment, des organismes compétents et de la société civile, à même de favoriser plus de tolérance entre les gouvernements. Quatrièmement, les pays les plus favorisés pourraient contribuer à empêcher des guerres en enrayant la prolifération des armes vers des régions du monde potentiellement explosives.

En retenant ces quatre suggestions, nous pensons que le Conseil prendrait des mesures décisives contre les causes profondes des problèmes que connaît la région.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 30.